

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL164

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 15.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrôle d'identité est une prérogative des forces de l'ordre habilitées, garantes de la sécurité publique. Cette prérogative ne doit pouvoir être déléguée à tous au risque de porter gravement préjudice à la liberté des personnes.